



Lettre ouverte à Monsieur Michel Boyon
Président du CSA

Aix en Provence, le 27 avril 2007

Objet : réserver des fréquences aux télévisions associatives indépendantes

Monsieur le Président

La Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers* souhaite, à l'occasion de l'appel à candidatures pour l'attribution de fréquences en Ile-de-France vous saisir de la question des télévisions associatives.

En effet au moment où vous achevez les auditions des candidats pour l'attribution des quatre fréquences en TNT gratuite pour cette région, nous pensons urgent de vous faire part de notre position et de notre demande.

Nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, soit directement, soit à travers l'expression des membres de notre fédération : nous pensons qu'il serait conforme à la loi qu'une part significative des fréquences soit attribuée à des télévisions de ce type (loi de 1986 modifiée, notamment par le texte du 1^{er} août 2000).

C'est plus particulièrement à l'aune et dans l'esprit de l'article 29 de la présente loi que nous invitons le régulateur à tout mettre en œuvre pour que le secteur hertzien du paysage audiovisuel français s'enrichisse des projets télévisuels de structures non lucratives :

« Le CSA veille, sur l'ensemble du territoire, à ce qu'une part suffisante des ressources en fréquences soit attribuée aux services édités par une association et accomplissant une mission de communication sociale de proximité, entendue comme le fait de favoriser les échanges entre les groupes sociaux et culturels, l'expression des différents courants socioculturels, le soutien au développement local, la protection de l'environnement ou la lutte contre l'exclusion »

À cet égard, après plusieurs contacts et discussions avec notre Fédération, différents Présidents du CSA se sont prononcés en faveur de la prise en compte de cette préoccupation.

Ainsi en janvier 2000, le Président Bourges au cours d'un colloque organisé à l'Assemblée nationale, puis le Président Baudis en novembre 2001 (lors de notre université européenne à Castres) ont reconnu la légitimité d'un tiers secteur télévisuel associatif au même titre que celui de la radio.

Vous-même, monsieur le Président, dans votre rapport complémentaire dans le cadre de votre travail sur la télévision numérique (février 2003) évoquiez la nécessaire diversité structurelle des télévisions locales.

Ces télévisions, il est vrai, ne s'inscrivent pas dans la logique de l'économie de marché, qui a tendance à utiliser à l'extrême le programme de télévision pour transformer le téléspectateur en audience.





Elles se situent dans une autre problématique, celle où le programme répond à une utilité sociale et culturelle, où le téléspectateur est invité à être un citoyen participatif, porteur de réflexion et d'action sur son environnement.

Au delà du cas actuel de l'Ile de France, pourquoi, dans un pays comme le nôtre à forte tradition démocratique, ce type de télévision n'aurait-il pas sa place ?

C'est un des axes fort que la fédération des VDPQ défend, avec l'apparition d'un compte de soutien spécifique aux télévisions associatives.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons de réserver aux télévisions associatives indépendantes une des quatre fréquences actuellement en lice en Ile-de-France.

À côté des télévisions commerciales qui vont se partager trois fréquences sur Paris et sa région, télévisions dont certaines sont l'émanation des mêmes puissants groupes qui possèdent une bonne part des médias en France, il est souhaitable que dans un souci de diversité et de pluralisme, le courant d'économie sociale et solidaire, associatif et participatif trouve enfin droit de citer.

Cette quatrième fréquence devrait, bien entendu, être partagée par les télévisions associatives qui seraient retenues par votre instance.

Au moment même où vous arrivez à la tête de l'autorité de régulation audiovisuelle, ce souci d'équilibre démocratique, Monsieur le Président, honorerait le CSA, ouvrant ainsi l'audiovisuel français à une ère nouvelle, après un retard qui ne cesse de s'accroître au regard de nombreux pays européens comme du reste du monde.

Faute de places accordées à ces chaînes, partout en France, des milliers de programmes citoyens continueraient de fait à être privé d'antenne, écartant une grande richesse d'initiatives diversifiées, de possibilités d'intégration, de participation et d'innovation populaires.

Cette décision correspondrait à un équilibre nécessaire et stimulant pour la démocratie - notamment médiatique :

à côté d'un secteur commercial toujours plus fort, du secteur public indispensable, le (tiers)secteur permettrait à de nombreux citoyens de trouver un moyen d'expression, de créativité, de participation propres à participer à la reconquête du lien social, au moment même où notre pays est confronté à des tensions culturelles, sociales et politiques sérieuses.

Dans l'attente et l'espoir de cette décision novatrice, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Pour la FNVDPQ,
Le président

- PJ : liste des adhérents à la FNVDPQ





Adhérents aux VDPQ :

Airelles Vidéo (13090), Aldudarrak Bideo (64220), Association Ciné Village (02400), Avec Création (81140), Canal Nord (80000), Canal Var (83200), Copsi Vidéo (13510), Couleurs Cantal (15012), DIVA (Greta du Velay), FOL 36 (36000), Metazone TV (75012), Moteur, O2Zone TV (13300), Objectif, Presse Proximité (41000), Rapsode Production (75012), Riv'Nord (93200), Télé Baie de Somme (80135), Télé Bocal (75020), Télé Centre Bernon (51200), Télé de Pays de Redon (35012), Télé Dieue (55320), Télé Millevaches (23340) Tele5000 (29600), Télé Yaka (Burkina Faso), TGB (29200), TLC (36000), Trégor Vidéo (22560), TV 94 (94120), TV Ardèche (07230), TV Caux (76400), TV Partage, TV Résidences (29200), TV Rouen, Pixotes, Convergence (76130), Tv Sans Frontières, Varlin Pont-Neuf (87000), Vidéon (91000), Visions Rurales (07380), Vive TV (69520)

